

MAIRIE DE MAZAN	EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS. (EvRP) (document unique).	
BILAN DES RISQUES.	Unité de travail:	7. ST Maintenance bâtiments & Travaux électriques
Date: maj juillet 2024		

F = FRÉQUENCE de l'activité : 1= Très rare / exceptionnelle (an) ; 2= Rare / occasionnelle (mois) ; 5= Fréquente (semaine) ; 10= Très fréquente (jour)

G = GRAVITE : 1 = Bénin / peu grave (sans arrêt) ; 5 = Grave (arrêt) ; 10 = Très grave (arrêt avec séquelle)

M = MAITRISE : 1 = Pas Maîtrisé (absence de prévention, de protection de moyens humains) ; 0,7 = Peu maîtrisé (risque signalé ou connu - Information consignes verbales EPI) ; 0,3 = Assez maîtrisé (Maîtrise existante - Le risque est maîtrisé par une protection collective, régulièrement contrôlée et maintenue en conformité + critères précédents séquelle) ; 0,1 = Maîtrise élevée (Bonne maîtrise de l'impact généré - Prévention systématique, Personnel formé pour les interventions , compétence maintenue, tests réguliers, équipements de protection en place et efficaces , consignes respectées + critères précédents)

CRITICITE = FREQUENCE x GRAVITE (Cr = F x G x M)

N°	ACTIVITE - ACTION	LIEU	UNITE DE TRAVAIL	Évaluation des risques				Plan d'action				Date de réalisation	Commentaires (budget, responsable)	
				Famille de risque (lié à.....)	Dommage éventuel (Risque Identifié)	Moyens de prévention existants	CRITICITE				Mesures de prévention à mettre en place			Etat (A faire, En cours, Fait)
							F	G	M	Cr				
1	Exposition aux poussières liées au ponçage à la perforation de murs ou planchers ou de découpe de faïence ; Exposition aux fumées de soudage ; Utilisation de produits chimiques dangereux utilisés pour le traitement du bois, la plomberie, la peinture (white spirit, acétone, acide chlorhydrique, déboucheur, décapants, ciment, résines...), le vernissage ou le collage.	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Chimique	Gêne respiratoire Maladies respiratoires, cutanées, neurologiques, hématologiques, digestives dont l'origine est : irritative, allergique, toxique, CMR (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)	Connaissance des lieux avant de commencer les missions EPI à disposition (masque FFP3, masques à cartouches, gants chimiques, lunettes) Diagnostics amiante et plomb réalisés avant travaux	10	5	0,3	15	Envisager l'emploi d'une ponceuse girafe (captation des poussières à la source) Veiller au port effectif des EPI (masque lunettes) Sensibiliser aux risques liés à l'inhalation de poussières de matériaux Limiter la toxicité des produits lors de la passation de nouveaux marchés. Collecter les FDS des produits et former les agents aux risques liés aux produits, aux conditions de stockage et au port des EPI.	A faire		
2	Utilisation d'escabeau, d'échelle, d'échafaudage ou de nacelle ; Travaux sur toiture ; Travaux ou déplacements dans les escaliers. Travail en hauteur	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Chute de hauteur	Traumatismes	Escabeaux de norme NF 331 en bon état et vérifiés régulièrement; harnais d'encrage, travail en équipe, EPI. N'autoriser les travaux en hauteur(ex toitures) avec port de harnais qu'aux agents formés et habilités. Privilégier les protections collectives de type filets ou échafaudages ou l'utilisation d'une nacelle. Veiller à la validité des CACES et à la réalisation des contrôles périodiques des nacelles.	5	10	0,7	35	Veiller à la réalisation des vérifications générales périodiques des harnais Etablir un plan de prévention en cas d'intervention d'une entreprise extérieure.	A faire		
3	Circulation dans des locaux encombrés par du matériel divers (équipements de travail, carton, piquets de barnums, tables, chaises,) Circulation manquant de lumière, sur des sols de nature différente (parquets ou carrelages)	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Chute de plain pied	Traumatismes, plaies (de bénins à graves Entorses lésions (pieds mains bras jambes)	Port de chaussures de sécurité à tige montante obligatoire	10	5	0,3	15	Sensibiliser les agents au risque de chute de plain-pied (positionnement état du sol rangement du matériel précipitation ...) Veiller à libérer l'espace de travail de tout matériel et matériaux Maintenir les locaux de stockage propres et rangés.	A faire		
4	Exposition aux chutes de matériaux ou d'outils lors du travail en hauteur ; Manipulation d'outils et de matériel en hauteur pouvant chuter sur les agents.	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Effondrement, chute d'objets	Traumatismes	Casque à disposition des agents	2	5	0,3	3	Rendre le port du casque de chantier obligatoire si risque de chute d'objets ou de matériaux et s'assurer du respect des consignes.	Fait		
5	Utilisation marteau piqueur et de machines fixes et portatives bruyantes scie circulaire, scie à ruban, toupie, ponceuse à bande, raboteuse, décapeuse, ponceuse, pistolet, perceuse, nettoyeur haute-pression ... Exposition aux bruits liés aux manifestations : (volume de la musique et du son des micros élevé) Exposition aux bruits de la circulation routière....	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Bruit	Fatigue auditive Acouphènes Troubles de l'attention Diminution de l'acuité auditive pouvant aller jusqu'à la surdité	Mise à disposition de casques antibruit	10	5	0,3	15	Veiller au port effectif des PICB (Protections individuelles contre le bruit) Sensibiliser les agents aux effets du bruit sur l'organisme. Pour les manifestations envisager d'équiper les agents de bouchons moulés.	A faire		



6	Montage et démontage podium Chargement/déchargement de matériel des véhicules ; Manutention manuelle de charges lourdes ou de grands volumes encombrants (tentes, barnum, podiums, barrières, ...) ; Postures contraignantes (bras tendus, au-dessus du cœur) lors du montage et démontage des structures mobiles, de l'installation de drapeaux, de banderoles ; Manutention de matériaux lourds et/ou encombrants (meubles, lavabos, chauffe-eau, panneaux de bois, vitres, matériel, pots de peinture, sacs de ciments ou d'enduit...) ; Réalisation de gestes répétitifs (utilisation des machines et des outils, peinture, ponçage) ;	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Manutention manuelle	Fatigue Douleurs dorsolombaires et articulaires Troubles Musculo - Squelettiques (TMS) Traumatismes Troubles du système cardio-vasculaire Pathologies veineuses	Mise à disposition d'une remorque pour transport des barrières limitant le transport de charge Travail en équipe Agents équipés d'aide à la manutention (transpalette diable ...) ; Mise à disposition de gants de manutention. Programmer très en amont les chantiers nécessitant le transport de charges lourdes pour avoir la possibilité d'intervenir en équipe pour la manutention. Privilégier le travail à deux pour toute manipulation de charges lourdes. Prise en compte du poids du matériel lors de son renouvellement dans le cahier des charges.	10	5	0,1	5	Envisager la mise en place d'un échauffement physique avant la prise d'activités				
7	Utilisation de nacelles, palan, Utilisation d'équipements d'aide à la manutention mécanisés : transpalette électrique ou manuel, chariot automoteur....	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Manutention mécanique	Traumatismes, plaies (de bénins à graves) Douleurs lombaires liées aux vibrations Troubles Musculo – Squelettiques (TMS)	Agent formés à l'utilisation du matériel Matériel régulièrement contrôlé	5	5	0,3	7,5	Veiller à l'application des consignes de travail en sécurité	En cours			
8	Utilisation de machines et d'outils coupants d'outils manuels à percussion d'outils entraînant des points chauds et des risques de brûlure (soudure) ; Utilisation de machines et d'outils générant des vibrations au niveau des membres supérieurs ; Travail en présence de projections de matériaux (bois, verre, métal...) lors de la découpe ou de la démolition de surfaces (murs, carrelage...) ; Conduite d'engins de chantiers produisant des vibrations et secousses sur le corps des agents ; Utilisation d'outils d'écrasements : masses, burins, marteaux, ...	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Equipements de travail	Atteintes corporelles Blessures, coupures	Agents expérimentés et formés à l'utilisation du matériel Présence d'une trousse de secours aux ST et dans les véhicules. Certains agents sont formés aux secours (pompiers volontaires). Mise à disposition d'EPI adaptés(gants anti coupures casque antibruits chaussures coquées avec semelles anti dérapantes...) Etablir des consignes de travail en sécurité et en informer les agents. Equiper les agents d'EPI adaptés aux différents activités et s'assurer de leur port effectif. Former à l'utilisation et au port des EPI Veiller au bon état des organes de sécurité et des protections intégrées,	5	5	0,3	7,5	Rappeler l'intérêt d'être à jour des vaccinations. Faire appel à la médecine du travail.	A faire			
9	Déplacements fréquents en véhicule ou à pied jusqu'aux zones d'intervention Utilisation de véhicule de service ; Déplacement sur les différents chantiers (conduite de véhicules différents) Installation de manifestations ou chargement/déchargement de matériel à proximité de la circulation routière ; Conduite de véhicules nécessitant des permis spécifiques ou des formations. Intervention sur ou à proximité de la voie publique (mise en place des décorations de Noël, remplacement d'éclairages défectueux, ...).	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Routier	Traumatismes, plaies (de bénins à graves)	Permis obligatoires + CACES Règlement en place pour l'utilisation des véhicules. 	10	1	0,1	1	Former et informer les nouveaux arrivants.	Fait			
10	Intervention sur des tableaux et armoires électriques ; Intervention sur les installations électriques, contact avec des parties nues sous tension (manipulation des prises murales, tirage de câbles, manipulation des gaines électriques...), présence de courts-circuit ; Intervention sur des machines et outils présentant des défauts électriques. Intervention sur des installations électriques pour l'installation du matériel de scène (sono, micros, enceintes, lumières, décorations de Noël lumineuses...).	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Electrique	Électrisation Électrocution 	Agents formés et titulaires d'une habilitation électrique Mise à disposition d'EPI adaptés et spécialisés (gants d'électricien ...) matériel spécifique(voltmètre tapis perche) .	5	10	0,1	5	S'assurer de la correspondance entre le niveau d'habilitation de l'agent et les tâches réalisées.	Fait			

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le



ID : 084-218400729-20241218-DEL2024_12_07B-DE

11	Travaux par points chauds ; Stockage et utilisation de produits inflammables (solvant, peinture, colles, vernis...) et de matières combustibles (bois, poussières de bois).	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Incendie/Explosion	Brûlures, atteintes respiratoires et ORL, traumatismes	Agents formés aux risques liés aux opérations de soudage Agents formés à la manipulation des extincteurs EPI à disposition (casque de soudeur - gants de soudeur - tablier de cuir) tenue de travail en coton	2	10	0,3	6	Bien identifier les locaux sous tension				
12	Travail en extérieur ou dans des locaux où la température ambiante est très élevée, ou très basse, et/ou exposés aux courants d'air.	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Ambiances thermiques	Chaleur Crampes, déshydratation, fièvre, épuisement, insolation, coup de chaleur Froid Perte de dextérité, hypothermie, gelures, engelures, troubles vasculaires, Troubles Musculo-squelettiques (TMS) Chaleur et froid Inconfort, maladies, sensibilisation aux épisodes viraux saisonniers, sensibilisation aux syndromes viraux Lésions oculaires	Eté Changement d'horaires à partir du 1 er mai pour s'adapter aux températures. ST et d'eau fraîche à volonté Hiver Tenue chaude pour l'hiver. Mise à disposition de locaux chauffés aux ST. Sensibiliser les agents aux risques liés aux fortes chaleurs notamment au coup de chaleur (urgence vitale). Agents équipés de lunettes de protection solaire catégorie 3 ou 4	5	5	0,3	7,5	Se rapprocher de la médecine préventive pour une sensibilisation sur le risque de cancer de la peau et de la vaccination. Sensibiliser les agents à l'intérêt de s'échauffer en hiver pour éviter les blessures.	A faire			
13	Exposition aux agents biologiques infectieux lors d'intervention à proximité d'eaux usées entraînant un contact avec les eaux souillées (évacuations, vides-sanitaires, système de climatisation...) ; Exposition aux légionelles (transmission par les gouttelettes/aérosols d'eau chaude lors des douches ou intervention sur les réseaux d'eau sanitaire) ; Exposition à des animaux du type rongeurs dans les locaux techniques.	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Biologique	Risques infectieux viraux, bactériens ou parasitaires (accidents d'exposition au sang, légionellose, tuberculose, hépatites, poux, gale...) Réactions allergiques	Masques et gants adaptés	5	1	0,3	1,5	Rappeler aux agents l'importance de la vaccination (tétanos). Faire appel à la médecine du travail.	A faire			Demander à la médecine du travail
14	Travaux par point chaud (ex : soudure) ;	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Rayonnement	Lésions oculaires Lésions cutanées	Lunettes et protections adaptées	5	1	0,7	3,5		Fait			
15	Utilisation d'une lampe d'appoint lors de travaux hors tension ; Travail en lumière artificielle ; Travail sur des surfaces éblouissantes éclairées par le soleil ; Travail dans des locaux sombres.	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Ambiance lumineuse	Fatigue visuelle	Eclairage mobile pour les chantiers	5	1	0,3	1,5		Fait			
16	Agressivité des administrés ou des agents de la collectivité en attente d'interventions Charge de travail importante avec beaucoup de priorités	Commune	7. ST Maintenance bât. Travaux électriques	Agressions verbales et/ou physiques RPS	Stress, traumatismes physiques, traumatismes psychologiques.	Privilégier le travail en équipe; Possibilités d'être reçu par le psychologue du CDG, RPS à mettre en place pour les agents. RPS en 2023. Cours de sophrologie et formation gestion du stress et mobiliser ses ressources.	2	5	0,3	3	Rappeler l'utilité de registre de Santé et de Sécurité au Travail pour signaler toute situation d'agression	Fait	2023		Formations RPS pour les responsables mai juin 22